

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Mardi 25 juin 2024 au Léo Lagrange de Foix

COMPTE-RENDU

Date de convocation : le 12 juin 2024.

Etaient présents :

Collège Régional : Alexandre BERMAND, Kamel CHIBLI et Isabelle PIQUEMAL

Collège Départemental : Véronique RUMEAU

Collège Communal : Michel ANGLADE, Georges ARCIZET, Jean Louis ATTANE, Danielle CARRIERE, Joël CASPARD, Muriel CAVAILLES, René CAZALE, Patrice COMMENGE, Jean Louis CONTE, Gilles COURDIL, Nancy DELAIGUE, Bernard DELBOSC, Jean François DELHON, Jean Louis DENAT, Jean Claude ESCASSUT, Marie Pierre EYCHENNE, Jocelyne FERT, Pierre Marie GIRARD, Pierrette ICART, Yvon LASSALLE, Michel LAZARO, Isabelle LEDUC, Georges MARTIN, Alex MIROUSE, Mathias PIQUEMAL, Christian PORTA, Thierry PORTET, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Antoine RODRIGUEZ, Jean Paul ROUQUIER, Jacques SEGUELAS, Thierry TARIOL, Christine TOUGNE et Wilm WIJNEN

Ont donné pouvoir :

Collège Régional : Mélanie TISNE-VERSAILLES et John PALACIN à Alexandre BERMAND

Collège Départemental : Christine TEQUI et Nathalie AURIAC à Véronique RUMEAU

Collège Communal : Benoit ARAUD à Jean-Paul ROUQUIER, Marie Léone BLAIN à Marie-Pierre EYCHENNE, Laurence BUGAT à Michel ANGLADE, Jean-Claude COMMENGE à Patrice COMMENGE, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT à Jean-Louis ATTANE, Patricia MARROT REINARD à Jocelyne FERT, Michel PICHAN à Marie-Pierre EYCHENNE, Guy ROUMAT à Patrice COMMENGE et Jean Noël VIGNEAU à Jocelyne FERT

Excusés ou absents :

Collège Régional : Pascale CANAL

Collège Départemental : Raymond BERDOU, Nadine NENY et Olivier RATON

Collège Communal : Alain ALRIC, Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Dominique ANTOLINI, Daniel ARTAUD, Hadrien BARATHIEU, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Emmanuel BARNET, Jean Michel BAVEREL, Marie Rose BENDICK, Jean Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean Marie BIGOT, Jean Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christiane BONTE, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Laurent BOUTET, Francis BOY, Marie Line BREGANI, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, Jean CASSAN, Daniel CAZARUC, Jocelyne CHANCE, Jimmy CHATELAIN, José CLIVILLE, Jean Luc CONTACOLLI, Mélanie COT, Catherine COULON, Antoine DALLA-PIETA, Maxime DANGLA, Dalia DEDIEU, Hélène DENAT, Gabriel DIAZ, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie Anne DUPONT, Hélène DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Gilles ESTAQUE, Eric EYCHENNE, Rosy FAUCET, Olivier FERNANDEZ, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNIE, Annick FOURQUET, Guy FREBY, Thomas FROMENTIN, Laurent GALISSIER, Jean Michel GARCIA, Jean Louis GARIE, Stéphane GARNIER, Anne Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Sophia GREGORIOU, Nelson GUICHET, Marjolaine HUOT ROYER, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Sophie KUCSKOWSKI, Christophe KUNT, Pierre LABOURDETTE, Serge LAFFONT, Christian LAMMENS, Catherine LAMY, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Isabelle LEDUC, Frédéric LELANDAIS, Michel LIMOGES, Sandrine LOUBET, Michel LOUBET, Amélie LUC, Romain MAESTRIPIERI, Marie Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Florence MARTINS PONS, Laurent MASNOU, Adeline MAUDUIT, Denis MIAILHE, Annie MICHEL, Laurent MILHORAT, Aurélie MIR, Elisabeth MIROUZE, Serge MORA, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Magali PEDOUSSAUT, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Maryse PERIGAUD, Agnès PICARD, Jean Luc PICHENOT, Thibaut PIQUEMAL, Maryse PLANTADE, Henri POUCHES, Thierry PROS, Sylvie PUJOL, Christian PUJOL, Thierry RANNOU, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Colette ROMIER, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Janine ROUMAT, Véronique ROUSSEAU, Michel SABATIER, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Alain SERVAT, Sandrine

SIMON, Jean Louis SOULA, Michaël STEPHAN, Cédric TAGLIAFERRO, Michel TARTIE, Patricia TESTA, Jean Christophe THEISEN, Pascale TIEVANT, Patrick TIMBART, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Éric VERGE, Aymeric VOISIN

Invités présents :

Marine BORDES et Norbert MELER, Mairie de Foix, David BOUVIER, collectif de pépiniéristes Ariège / Haute-Garonne, Michel BUSCH, Confédération Paysanne Ariège et journaliste Regain, Nicolas COUVREUR, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, Marie-José DANDINE, Maire de Val-de-Sos, Richard DANIS, Didier FERT, Alain GALY-PUNETET et Yves ROUGES, Amis du PNR PA, Manuel DELAFOULHOUZE, Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées, Aurélien FENEUIL, Fédération Rénova, Robert MANCEAU, ANA CEN Ariège, Christian MASSAT, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, Henri PORTET et Annie THURIES, Léo Lagrange de Foix et Pierre TORRENTE, Université Toulouse Jean Jaurès.

Kamel CHIBLI, Président du SMPNR, accueille les membres de l'Assemblée et remercie Henri PORTET, Président, et Thierry PORTET, directeur du Centre Léo Lagrange de Foix, ainsi que Marine BORDES, Maire de Foix, pour leur accueil. Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers Régionaux et Départementaux, membres du Bureau syndical du SMPNR, délégués des communes et intercommunalités, ainsi qu'aux partenaires invités présents à l'Assemblée. Il accueille et remercie Pierre TORRENTE, Directeur du Campus des métiers du tourisme pyrénéen, Responsable du site de Foix (ISTHIA) de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

Henri PORTET souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée, au nom de tous les administrateurs du Centre Léo Lagrange de Foix. Il explique qu'il a tout récemment été élu Président du Léo et souligne le travail de son prédécesseur Serge LOUVERAT, qui a su mener à bien les travaux de rénovation du Léo, en respectant le budget et les délais.

Henri PORTET souligne que ces travaux ont pu être menés à bien grâce à l'appui des partenaires : Marine BORDES, Maire de Foix et Norbert MELER, son prédécesseur ont apporté un soutien durable au projet, tout comme Thomas FROMENTIN de l'Agglo Foix-Varilhes, mais aussi le Département de l'Ariège et la Région Occitanie. Il explique que le Léo est un centre social à vocation laïque, intergénérationnelle, qui partage de nombreux points communs avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises, en particulier celui de construire des passerelles plutôt que des murs.

Thierry PORTET explique qu'il est très heureux qu'un comité syndical du PNR des Pyrénées Ariégeoises, pour lequel il est délégué de la commune de Gesties et membre du Bureau, puisse se tenir au Léo et souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée. Il explique que l'éducation populaire est une valeur qui a accompagné la création du Léo il y a 60 ans et qui est toujours au cœur de son action.

Marine BORDES souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et invités présents à l'Assemblée. Elle explique que le statut de Ville-Porte est un honneur et que la transmission et la préservation du patrimoine, naturel et historique, est très importante pour les fuxéens. Elle salue l'humanisme militant au cœur du projet du PNR et de l'action du Léo.

Le Président remercie Marine BORDES ainsi que Norbert MELER, Henri PORTET et Thierry PORTET pour le travail accompli ensemble.

Le Président explique qu'il souhaite rendre hommage à Dominique DUPUI, décédée le 7 mai dernier. Dominique DUPUI était déléguée de la commune de Val-de-Sos au PNR, déléguée au tourisme pour le Bureau syndical. Le Président salue son engagement, elle était très impliquée dans la vie de sa commune mais aussi du PNR, dont elle était un membre très actif. Il présente ses condoléances à sa famille et à ses proches.

Marie-José DANDINE, Maire de Val-de-Sos, remercie le Président pour son soutien. Elle explique que Dominique DUPUI était depuis 10 ans déléguée à l'environnement pour sa commune et qu'elle manque beaucoup à l'ensemble des élus et du personnel de Val-de-Sos. Sa générosité connaissait peu de limites. Marie-José DANDINE pense beaucoup à sa famille.

L'Assemblée respecte une minute de silence en hommage à Dominique DUPUI.

Le Président désigne Jean-Louis ATTANE, Vice-président du SMPNR, comme secrétaire, et ouvre la séance.

Intervention de Pierre TORRENTE - Quelle transition touristique pour les territoires de montagne ?

Le Président présente Pierre TORRENTE, Directeur du Campus des métiers du tourisme pyrénéen, Responsable du site de Foix - ISTHIA - Université Toulouse Jean Jaurès, Président de l'association Transitions des territoires de montagne, Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir - CNRS - UMR 5044 (CERTOP), pour une intervention sur les enjeux et les perspectives de la transition touristique des territoires de montagne.

Pierre TORRENTE remercie le Président et explique qu'il souhaite présenter à l'Assemblée les réflexions nées de 25 ans d'observation de différentes formes du tourisme aux quatre coins du monde. Il remarque que chaque personne présente à l'Assemblée est touriste à un moment ou à un autre, mais que les codes et les sources de satisfaction ne sont pas les mêmes pour autant.

Philippe TORRENTE explique que l'activité touristique est un enjeu de développement territorial fort tant dans les pays développés que dans les pays en développement, qu'il s'agit d'un véritable défi sociétal pour le 21^{ème} siècle, en particulier pour les Pyrénées et que le processus touristique a ceci de particulier qu'il suppose que le touriste se rende sur le lieu de production, contrairement à d'autres activités marchandes, où les produits se déplacent jusqu'à la clientèle.

Il remarque qu'il y a 4 fondements essentiels pour qu'un déplacement devienne touristique : le temps libre, les moyens financiers, la liberté de se déplacer et la liberté pour les populations locales d'accueillir les touristes.

Pierre TORRENTE explique que la lecture historique du phénomène touristique pose la question du tourisme comme activité majeure pour le développement d'un territoire : la France est la première destination touristique mondiale, et pourtant la grande majorité des territoires qui se lancent dans le tourisme sont malgré tout confrontés à la fermeture des écoles, des épiceries. Le surtourisme impacte l'environnement naturel, alors que nombre de structures touristiques sont en manque de clientèle.

Pierre TORRENTE explique que le tourisme peut participer au processus de développement sur un territoire : aménagement de l'espace, création de services, d'emplois, dynamique nouvelle sur le territoire d'accueil, attractivité, notoriété... dans la mesure où les populations locales ont le choix d'autres types d'activités. En d'autres termes, pour développer une activité touristique pérenne, il convient d'abord de développer une économie locale. Le risque est très important lorsque l'activité touristique constitue l'activité principale d'un territoire, d'autant plus lorsque le risque climatique est élevé, comme dans les stations de ski.

Laure LETARD, chargée de mission Tourisme nature au SMPNR, explique que le travail de concertation et de prospective réalisé dans le cadre de la révision de la Charte du PNR a permis de relever un certain nombre de défis de la transition touristique. Le projet de charte 2025-2040 du SMPNR pose le postulat de départ que le tourisme doit rester une activité complémentaire à l'agriculture, l'artisanat et l'industrie, et l'objectif est de l'organiser dans le respect des habitants et des ressources.

Laure LETARD remarque que deux fiches-mesures du projet de Charte traitent de la thématique du tourisme :

- Mesure 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques
- Mesure 3.4.4 Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables.

Par ailleurs, le tourisme est transversal dans la Charte du PNR : il est présent dans les fiches-mesures traitant du cadre de vie, de l'architecture, de la biodiversité, du paysage, du PP3N...

Laure LETARD souligne que la destination « Tourisme nature » mise en place par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie avec la collaboration des PNR d'Occitanie, implique de valoriser le patrimoine naturel, culturel, architectural, industriel... Le PNR a travaillé avec des prestataires pour valoriser une offre de tourisme nocturne, rendue possible par l'extinction ou la diminution de l'éclairage public. L'offre écotouristique Valeurs Parc, avec un cahier des charges exigeant, existe depuis treize ans dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises et la mise en place de médiateurs montagne est une initiative plus récente qui tient compte des sujets et des enjeux : on ne parle pas de surfréquentation, mais on observe des dysfonctionnements sur certains milieux naturels.

Le Président remercie Pierre TORRENTE et Laure LETARD et propose d'organiser avec les élus intéressés un temps d'échanges à la rentrée sur la transition touristique : le PNR a un rôle à jouer au service des acteurs du territoire dans ce domaine.

Jocelyne FERT, Vice-présidente du SMPNR, remarque que le SMPNR est lauréat d'un appel à projet qui a permis l'embauche d'Emilie LETURCQ, chargée de projet Montagne Avenir Ingénierie sur le Couserans. Emilie LETURCQ a fait un travail important sur la manifestation « Causons Couserans », mais aussi sur le projet d'observatoire à Guzet ainsi que sur les sentiers.

I - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 avril 2024

Le Président demande aux délégués s'ils ont des modifications à apporter au compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 avril à St Paul de Jarrat, transmis avant la réunion avec les documents préparatoires.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité syndical du 24 avril 2024 à Saint-Paul-de-Jarrat.

Election du président

Jocelyne FERT est désignée pour procéder à l'élection du Président. Elle demande aux candidats de se présenter.

Une seule candidature, la candidature de Kamel CHIBLI a été réceptionnée au siège du Syndicat mixte, dans les formes et délais requis, conformément aux statuts. Il présente sa candidature à l'Assemblée et précise que la révision de la Charte du PNR est une situation particulière, qu'il souhaite mener à bien et qui permet d'aller vers un développement positif.

Véronique RUMEAU, Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, exprime au nom de la Présidente du Département et de l'ensemble des Conseillers Départementaux, élus désignés au SMPNR, la confiance en Kamel CHIBLI, qui a montré lors de son premier mandat sa capacité à réunir les opinions, avec pour seul objectif l'intérêt général.

Il est rappelé que :

« Le Président est élu par le Comité syndical pour une période de 3 ans renouvelables. Les candidatures à la présidence du Syndicat doivent être déposées au moins huit jours avant l'élection au siège du Syndicat mixte, où elles seront tenues à la disposition de tous les membres du Syndicat. »

Jocelyne FERT propose de procéder à l'élection du Président, et soumet la candidature de Kamel CHIBLI.

A l'unanimité le Comité syndical :

- **ELIT Kamel CHIBLI en qualité de Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises pour une durée de trois ans ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision.**

Délégations au président

Le Président remercie les élus délégués à l'Assemblée de leur confiance, avec une pensée pour Dominique DUPUI et André ROUCH, son prédécesseur. Pour permettre un bon fonctionnement du Syndicat, il propose aux élus comme précédemment de lui déléguer les fonctions suivantes :

- les décisions relatives à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et avenants pour les opérations – y compris la passation de contrats d'assurances - ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire ou d'une décision du Comité Syndical et inférieures au seuil de 230 000 euros ;
- la réalisation des acquisitions dans la limite des inscriptions budgétaires en dehors des opérations conduites dans le cadre des marchés ;
- les décisions d'aliénation des matériels ;
- l'ensemble des décisions relatives à l'accueil des stagiaires ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au Syndicat.

A l'unanimité le Comité syndical :

- **DELIBERE en faveur de ces délégations ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision.**

Election de deux délégués du Bloc Communal au Bureau syndical

En remplacement de Madame Dominique DUPUI, conseillère municipale de Val-de-Sos et de Stéphane GARNIER, maire de Lacave, le Président signale qu'il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués du Bloc Communal, appelés à les remplacer. Les statuts prévoient une élection par le Comité syndical sur proposition de Collège du Bloc Communal. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.

Le président invite les candidates et candidats à bien vouloir se faire connaître, au nom et pour le compte du Bloc communal.

Jacques SEGUERAS, conseiller municipal et nouvellement délégué de Val-de-Sos en remplacement de Dominique DUPUI, se présente et présente sa candidature.

Joël CASPARD, maire-adjoint et délégué suppléant de Montagagne, présente la candidature de Céline MALGAT, maire et déléguée titulaire de Montagagne, empêchée ce soir pour cause de formation professionnelle.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le président soumet les candidatures de Céline MALGAT et de Jacques SEGUERAS au vote de l'assemblée.

A l'unanimité le Comité syndical :

- **ELIT Céline MALGAT et Jacques SEGUERAS membres du Bureau syndical du SMPNR ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision.**

Finances : vote du Compte de gestion 2023 et du Compte administratif 2023

Jocelyne FERT, explique que le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 transmis aux délégués dans les documents préparatoires à la réunion sont conformes, identiques. Elle remarque que le PNR est revenu à l'équilibre budgétaire, avec un résultat légèrement excédentaire (18,7 K€).

Une synthèse du compte administratif figure ci-après :

Section FONCTIONNEMENT 2023			
11 Charges à caractère général	508 409 €	13 Divers remboursements (indemnités journalière)	53 674 €
12 Charges de personnel	1 261 182 €	70 Mise à disposition d'un agent du PNR	92 626 €
65 Autres charges de gestion courante	19 902 €	74 Dotations et participations	1 518 593 €
66 Charges financières	19 346 €	75 autres produits de gestion courante	462 €
67 Charges exceptionnelles	9 141 €	77 Produits exceptionnels	4 968 €
Dépenses réelles	1 817 980 €	Recettes réelles	1 670 322 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	126 372 €	42 Opérations d'ordre	28 965 €
Restes à réaliser en dépenses	82 769 €	Restes à réaliser en recettes	427 589 €
TOTAL DEPENSES	2 027 122 €	TOTAL RECETTES	2 126 876 €

Section INVESTISSEMENT 2023			
20 Immobilisations incorporelles	22 582 €	13 Subvention d'investissement	- €
21 Immobilisations corporelles	70 244 €	10 FCTVA	17 090 €
16 Remboursement d'emprunts	30 327 €	16 Nouveaux emprunts	- €
26 Participations et créances rattachées	1 000 €	24 Produits des cessions	- €
Dépenses réelles	124 154 €	Recettes réelles	17 090 €
40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	28 965 €	40 Opérations d'ordre (amortissements)	126 372 €
TOTAL DEPENSES	153 119 €	TOTAL RECETTES	143 463 €

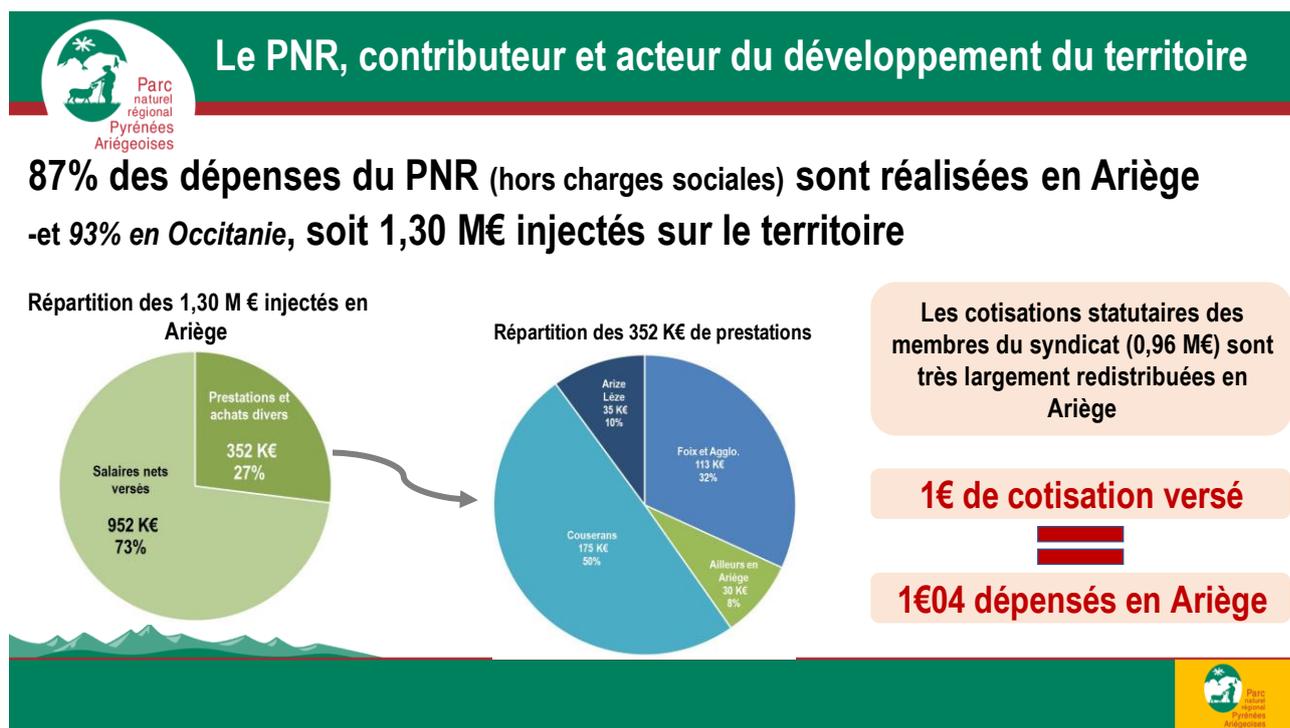
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023			
a Dépenses de fonctionnement	2 027 122 €	f Dépenses d'investissement	153 119 €
b Recettes de fonctionnement	2 126 876 €	g Recettes d'investissement	143 463 €
c Résultat d'exécution (b) - (a)	99 755 €	h Résultat d'exécution (g) - (f)	- 9 656 €
d Reprise de déficit 2022 reporté	- 81 027 €	i Reprise de résultat 2022 reporté	231 233 €
e Résultat de fonctionnement (c) + (d)	18 728 €	j Résultat d'investissement (h) + (i)	221 577 €
		k Résultat de clôture (e) + (j)	240 305 €

Jocelyne FERT souligne que le déficit cumulé de 81 K€ a été comblé en 2023 : les recettes de l'année 2023 ont couvert les dépenses de fonctionnement, notamment grâce à l'augmentation des cotisations statutaires en 2022 et le plan d'optimisation des coûts qui a permis de réduire le déficit de fonctionnement cumulé.

Elle souligne également qu'une ligne de trésorerie a dû être renouvelée le 31/03/2024, pour pallier les délais de versement des subventions. Toutefois il n'a pas été nécessaire d'y recourir encore.

Jocelyne FERT rappelle que la Dotation Aménités rurales, dont le décret d'attribution n'est pas encore paru, représentait un total de 415 K€ en 2023, soit 2,3 fois le montant des cotisations statutaires des communes.

Jocelyne FERT remarque que le SMPNR contribue au développement du territoire :



Jocelyne FERT propose de procéder à l'approbation du compte de gestion 2023.

A l'unanimité, le Comité syndical :

- **APPROUVE le compte de gestion 2023 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision**

Une fois que le Président est sorti de la salle, Jocelyne FERT propose de procéder à l'approbation du compte administratif 2023.

A l'unanimité, le Comité syndical :

- **APPROUVE le compte administratif 2023 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision**

Proposition de Décision Modificative du Budget 2024

Jocelyne FERT propose une décision modificative du budget 2024. Cette modification prend notamment en compte :

- L'intégration des résultats de l'année 2023 ;
- L'ajustement des dépenses (augmentation des charges à caractère général et des charges financières).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2024	DM 1	BP 2024 + DM 1
11 Charges à caractère général	772 750 €	16 728 €	789 478 €
12 Charges de personnel	1 386 304 €		1 386 304 €
65 Autres charges de gestion courante	23 002 €		23 002 €
66 Charges financières	30 900 €	2 000 €	32 900 €
67 Charges exceptionnelles	450 €		450 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	131 910 €		131 910 €
TOTAL	2 345 316 €	18 728 €	2 364 044 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2024	DM 1	BP 2024 + DM 1
02 Excédent antérieur reporté		18 728 €	18 728 €
13 Divers remboursements (indemnités journalières...)	40 000 €		40 000 €
70 Mise à disposition d'un agent du PNR	100 000 €		100 000 €
74 Dotations et participations	2 174 131 €	- €	2 174 131 €
Dont Dotation Etat	150 000 €		150 000 €
Dont Cotisations statutaires	940 000 €		940 000 €
42 Opérations d'ordre	28 965 €		28 965 €
TOTAL	2 345 316 €	18 728 €	2 364 044 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	BP 2024	DM 1	BP 2024 + DM 1
20 Immobilisations incorporelles	15 000 €		15 000 €
21 Immobilisations corporelles	65 045 €		65 045 €
16 Remboursement d'emprunts	30 900 €		30 900 €
26 Participations et créances rattachées	2 000 €		2 000 €
40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	28 965 €		28 965 €
TOTAL	141 910 €	- €	141 910 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	BP 2024	DM 1	BP 2024 + DM 1
01 Résultat antérieur reporté	- €	221 577 €	221 577 €
13 Subvention d'investissement	- €		- €
10 FCTVA	10 000 €		10 000 €
16 Nouveaux emprunts	- €		- €
40 Opérations d'ordre (amortissements)	131 910 €		131 910 €
TOTAL	141 910 €	221 577 €	363 487 €

A l'unanimité, le Comité syndical :

- **APPROUVE** la proposition de Décision Modificative 2024 n°1 ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision

Renouvellement d'emploi temporaire RNNS 2024 (réf. Charte art. 7.2)

Patricia QUINAT RAYNAUD, Vice-présidente du SMPNR, rappelle que le département de l'Ariège fait l'objet d'un projet de Réserve naturelle nationale souterraine (RNNS), à l'initiative de l'Etat dans le cadre de sa Stratégie nationale de création d'aires protégées. Le projet concerne 29 sites disséminés sur le territoire départemental, notamment dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Ce projet de réserve naturelle souterraine a fait l'objet d'un travail méthodologique et scientifique de caractérisation et d'identification des sites appelés à y figurer, associant la communauté scientifique au travers de différentes spécialités, la communauté naturaliste (conservatoires des espaces naturels notamment), ainsi que la communauté des spéléologues et bio-spéléologues. En outre, le travail d'information et de concertation a été élargi à l'ensemble des acteurs territoriaux (propriétaires, collectivités, usagers, administrations, etc.).

Sous la responsabilité de l'Etat, en application de l'article 7.2 de la Charte du Parc naturel régional indiquant que « l'État reconnaît le Syndicat mixte comme un partenaire privilégié dans le cadre de la Réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège », le SMPNR anime depuis 2021 ce projet de création de la réserve.

Ce projet a été présenté lors de notre séance du 15 février 2023 à Montjoie en Couserans.

Aujourd'hui, le projet de Réserve naturelle nationale est en phase de finalisation. Sur la base d'un schéma de conservation et de valorisation scientifique, éducative, culturelle, touristique du patrimoine biologique souterrain, le décret de la RNNS va faire l'objet d'une Enquête publique et consultations locales sur cette fin d'année 2024. Suivront un nouvel avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et la consultation interministérielle qui pourront aboutir à l'Arrêté de désignation de la RNNS en 2025.

À la suite de la fin de mission de l'actuelle chargée de projet, Patricia QUINAT RAYNAUD propose un renouvellement de l'emploi temporaire de Chargé de projet Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège, éventuellement à temps partiel, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Les missions envisagées s'articulent autour :

- du suivi de l'enquête publique,
- de la préparation des outils de gestion dans la poursuite du travail effectué dans un souci de maintien de la visibilité et la dynamique du portage de l'outil RNNS,

- de la réalisation de voyages d'étude à destination des élus et partenaires afin de s'enrichir des acquis d'autres Réserves (Réserve naturelle nationale d'Intérêt géologique du département du Lot, Réserve naturelle nationale de la Vallée d'Eyne, Réserve naturelle régionale d'Aulon...)
- de la création de supports de communication facilitant l'appropriation territoriale de cette RNNS multisites (kakémono, site internet...).

Luce RAMEIL, Directrice-Adjointe du SMPNR, précise que ce poste sera financé par l'Etat, à 100 %. A défaut d'une subvention directe de l'Etat, le financement du poste fera l'objet d'un dépôt dans le cadre du déploiement du Fonds vert sur l'entrée « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 ».

Le renouvellement d'un emploi temporaire de Chargé de projet RNNS est proposé aux élus à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 518 du grade d'ingénieur.

L'emploi pourra donner lieu à un emploi non complet ou à un temps partiel, en fonction notamment des financements obtenus.

Le Comité syndical à l'unanimité approuve la création d'un emploi temporaire d'Ingénieur à plein temps ou à temps non complet pour le poste de chargé de mission Réserve Naturelle Nationale Souterraine.

Jean-Louis ATTANE, secrétaire de séance, s'excuse auprès des membres de l'Assemblée, il est attendu à une autre Assemblée délibérante.

Le Président désigne Véronique RUMEAU, Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, comme secrétaire de séance pour la fin du Comité syndical.

II – REVISION DE LA CHARTE

Matthieu CRUEGE, DGS du SMPNR, rappelle que le Comité syndical lors de sa séance du 24 avril a adopté une nouvelle version du projet de charte 2025-2040 intégrant les avis du préfet de région, de la Fédération des PNR et du CNPN.

Cette nouvelle version a été adressée le 15 mai à l'autorité environnementale pour avis sur le projet de Charte. Cette saisine de l'autorité environnementale fait courir un délai de 3 mois. A réception de l'avis de l'autorité environnementale courant de l'été, un mémoire de réponse à l'avis sera produit par nos soins et pourra potentiellement engendrer des modifications du projet de Charte. La version V3 du projet de Charte 2025-2040 du SMPNR sera ainsi présentée au Comité syndical en septembre pour délibération.

Ensuite, l'enquête publique est prévue courant de l'automne. Suite à l'intégration des remarques issues de l'enquête publique, la version finale de la Charte sera présentée en Comité syndical. Après examen final de l'Etat (délai réglementaire de 4 mois) début 2025, les collectivités seront amenées à délibérer sur le projet de Charte pour intégrer le nouveau périmètre du PNR à partir de mai 2025 (4 mois).

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

III – PROGRAMME D' ACTIONS

Présentation du compte-rendu d'activités 2023

Céline ARILLA, coordinatrice du Pôle Développement et politiques territoriales, présente le Compte-rendu d'activités 2023 du PNR, accessible sur le lien ci-après :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2024/06/PNR-Bilan-Activite-2023-WEB.pdf>

Organisation d'une commande d'arbustes d'origine locale à destination des collectivités (réf. Charte art. : 6, 7.1, 7.2, 8.1)

Laure CHEVILLARD, chargée de mission Paysage au SMPNR, explique que le SMPNR se propose d'accompagner les collectivités pour la commande d'arbustes d'origine locale. Dans sa charte actuelle, le PNR a comme objectif d' « Assurer la pérennité des éléments structurants des paysages ruraux pour une meilleure affirmation de l'identité des Pyrénées Ariégeoises » (Article 7.1.2). Elle explique que la fiche technique « haies mélangées » a été éditée pour répondre à cet objectif, en valorisant les espèces locales adaptées au terrain et au contexte, tout en évitant d'implanter des espèces extérieures au territoire pouvant se révéler invasives. Aujourd'hui, le Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique soulève d'autres enjeux, et le SMPNR souhaite aller plus loin.

Laure CHEVILLARD explique que la diversité génétique est l'une des clés qui permet à la végétation de résister au changement climatique. Or la filière horticole « classique » propose moins de variétés et aucune traçabilité sur l'origine des végétaux. Le label Végétal local de l'Office français de la Biodiversité, animé par le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries, Plante et Cité et l'Office français de la biodiversité, permet de garantir la provenance des végétaux et contribue à développer des filières locales. La plantation d'arbustes d'origine locale c'est-à-dire d'arbustes produits à partir de graines récoltées dans les milieux naturels de la région de plantation, présente de multiples intérêts : une meilleure adaptation aux conditions locales (sol, situation, climat...) qui permet une bonne reprise des plantations, une meilleure adaptation aux changements climatiques en cours et à venir, la valorisation de l'identité paysagère et végétale du territoire, l'accueil de la faune locale.

Laure CHEVILLARD souligne qu'un collectif de pépiniéristes s'est récemment constitué sur l'Ariège et la Haute-Garonne. Le PNR a commencé à travailler avec le collectif sur des chantiers pilotes avec les communes, par exemple au Mas d'Azil pour le cimetière et au Carla Bayle pour une plantation de haie.

Manuel DELAFOULHOUZE, chargé de restauration écologique au Conservatoire Botanique National (CBN) Pyrénées et Midi-Pyrénées, explique que l'un des rôles du CBN est de décrire les espèces. Il souligne que le contexte de l'effondrement de la biodiversité sauvage est alarmant. En Europe, 9 % des espèces d'abeilles et de papillons sont menacées, 37 % des populations d'abeilles et 31 % des populations de papillons ont déjà disparu (Source : MNHN, IPBES, 2016). En France, 15% des espèces végétales sont menacées ou quasi menacées de disparition dont près d'un tiers des plantes messicoles (plantes de moisson - Source : FCBN, UICN France, AFB & MNHN, 2018). Et pour les populations qui ne sont pas menacées de disparition, le déclin est tout aussi inquiétant : la baisse générale des populations est de 70 à 80 % sur les 30 dernières années, avec une chute de 33% des populations d'oiseaux communs entre 1999 et 2017 (source : MNHN).

Manuel DELAFOULHOUZE explique que les grandes causes du déclin de la biodiversité sont la dégradation et la destruction des habitats naturels, la surexploitation, la pollution et les changements globaux, mais aussi les espèces invasives. Pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité, il est important de réparer les dommages causés sur la nature (renaturation), de restaurer ou réhabiliter les écosystèmes et les paysages perturbés, de favoriser la biodiversité dans les espaces urbanisés et de contribuer au retour de la flore sauvage en ville. Il remarque que le besoin de recourir aux espèces sauvages pour restaurer les écosystèmes, présente l'avantage d'éviter les « leurres écologiques » : variétés développées par les filières horticoles classiques et qui peuvent constituer de véritables pièges pour les pollinisateurs. A l'inverse, les végétaux sauvages d'un territoire bénéficient d'une longue coévolution avec les espèces en interaction (faune, flore, champignons) et avec leurs milieux (sol et climat) et sont donc particulièrement adaptés.

Aurélien FENEUIL, de la Fédération Rénova et David BOUVIER, pépiniériste à Montels, présentent la démarche du collectif de pépiniéristes Ariège / Haute-Garonne.

Aurélien FENEUIL explique que la Fédération Rénova est une association qui rassemble des paysans, arboriculteurs, cultivateurs, transformateurs, jardiniers ou amateurs sur le territoire pyrénéen, qui œuvrent à se réapproprier une autonomie alimentaire, tout en valorisant la biodiversité et en favorisant la solidarité.

La Fédération Rénova accompagne la création et la structuration du projet collectif de pépiniéristes Ariège/Haute-Garonne, avec pour objectif de pérenniser des pépinières paysannes à taille humaine. David BOUVIER souligne que le projet du collectif est la production et la commercialisation de plants rustiques (sans pesticides, limitation des usages en

intrants et eau), adaptés aux conditions locales, et qui contribuent à préserver la biodiversité de notre région (sous marque Végétal local - candidature en cours).

Laure CHEVILLARD souligne que l'accompagnement du SMPNR aux communes pour la commande d'arbustes d'origine locale permettra également de leur apporter des conseils techniques pour réaliser les plantations (choix des arbustes, organisation des chantiers, ...), ainsi qu'une mini-formation des services techniques communaux.

Pour en savoir plus, contactez Laure CHEVILLARD au 06.75.35.06.79 ou sur l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

Marque Valeurs Parc : signature de conventions avec des professionnels (réf. Charte art. 5.4 et 8.7)

Le Président explique que de nouveaux professionnels d'activités agricoles et artisanales souhaitent bénéficier de la marque « Valeurs Parc » pour leurs produits ou services. Le réseau Valeurs Parc représente 136 bénéficiaires (professionnels du tourisme, artisans et producteurs) et 20 gammes de produits agricoles, artisanaux ou de services.

Laura ROBINEAU, apicultrice à Saurat (« Nos ruches en couleur ») et Vincent REHAL, producteur de confitures, gelées, plants de fruitiers, plantes aromatiques et médicinales à Aigues-Juntes (« Les Vivaces de Las Treytes ») ont préparé des stands qui mettent en valeur leurs produits et présentent leur démarche à l'Assemblée.

Le Président signe avec Laura ROBINEAU et Vincent REHAL les conventions Valeurs Parc. Le SMPNR accompagne ainsi les acteurs économiques des Pyrénées Ariégeoises qui s'engagent pour le développement durable local, en contribuant à leur différenciation et leur valorisation.

POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des points divers à aborder. Dans la négative il rappelle que le 31 juillet prochain aura lieu un lâcher de bouquetins à Ustou, dans le cadre de la célébration des 10 ans de la réintroduction des bouquetins dans les Pyrénées. Un reportage a été diffusé au JT de 13H sur France 2 le samedi 22 juin dernier. Le Président espère que les participants seront nombreux à cette manifestation et au moment convivial qui suivra.

CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES

Le Président informe les élus et les invités que le prochain Comité syndical du PNR aura lieu entre le 16 et le 20 septembre.

Le Président clôt la séance.

Le Président

Kamel CHIBLI

